

Démarchage mal intentionné

vendredi 8 février 2019



Une forme de harcèlement qui devient de plus en plus fréquent.

La plupart des entrées des immeubles locatifs sont protégées par des visiophones ou des interphones garantissant théoriquement la tranquillité des locataires contre le démarchage abusif, non sollicité et très souvent, mal intentionné.

Attention à qui vous ouvrez la porte !

Depuis quelques semaines, des groupes de personnes viennent naturellement prospecter aux portes des logements.

Ils se font ouvrir la porte de l'immeuble en prétextant se rendre chez un client et en profitent pour faire tous les étages.

Ce procédé n'est pas nouveau, sauf que ça devient de plus en plus fréquent et que les intentions ne sont pas clairement expliqués.

Certains groupes forcent une acceptation de votre part ou l'obtention d'une signature et peuvent devenir, limite vulgaires et impolies si vous n'adhérez pas à leurs idées.

☒ Engie, un fournisseur en électricité utiliserait des méthodes trompeuses !

Souvent par groupe de deux, en bleu de travail à l'enseigne d'Engie, ils sonnent aux appartements sans se réellement présenter et demandent une facture d'électricité en prétextant qu'ils sont là pour faire profiter d'économies d'énergie. Si vous n'êtes pas dupe, ils insistent en affirmant qu'ils sont mandatés pour vérifier vos factures. L'argument est de vous rappeler que de toute façon, vous serez bientôt obligé d'accepter

le compteur Linky. Il faut se rappeler que Engie a comme principal actionnaire, l'État français !

Une petite enquête a été faite au siège d'Engie. Il y a bien des commerciaux en cours de démarchage dans la région, mais en aucun cas ils ne sont habillés en bleu de travail. Ils doivent obligatoirement présenter une carte professionnelle ou une pièce justifiant de leur passage. Aucune société n'a le droit de demander à voir vos factures.

Ne laissez pas entrer n'importe qui !

L'accès à votre immeuble est réglementé et reste sous votre responsabilité si vous ouvrez à une personne inconnue sans avoir vérifié la réalité de sa mission. Un rendez-vous avec un client, ne donne pas le droit au démarcheur d'en profiter pour faire du porte à porte. En cas d'abus, vous pouvez prévenir votre amicale ou directement le bailleur.



Le silence profite aux personnes mal intentionnées.